

Les FCE

Le 5 juin, à Oslo, les ministres des Affaires étrangères signataires du Traité sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE), dont M^{me} Barbara McDougall du Canada, apposaient leur signature à un document qui sert de fondement à la reprise des discussions en vue de l'entrée en vigueur du FCE. Le document reconnaît officiellement le remplacement de l'URSS par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, la Moldova, la Russie et l'Ukraine, et prend note des accords conclus entre ces États sur la répartition de l'ensemble des droits et des obligations de l'ancienne URSS. Le traité sur les FCE entrera en vigueur 10 jours après sa ratification par le dernier des 29 signataires.

À Vienne, les négociateurs espèrent mettre un terme aux travaux sur un accord FCE(1A) à temps pour qu'il soit approuvé lors du sommet de la CSCE qui doit avoir lieu à Helsinki le 9 juillet. L'objectif du FCE(1A) est d'établir, pour chaque pays, des limites quant aux effectifs des forces armées conventionnelles dans la zone visée par le traité. Les participants espèrent que dans le contexte des négociations sur le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité qui doivent être entreprises en septembre par les États membres de la CSCE, le succès des négociations sur les FCE contribueront à l'établissement d'un régime unique auquel tous les États membres de la CSCE pourront adhérer. ■

En bref...

Contrôles à l'exportation

Le Canada, de concert avec un certain nombre de ses partenaires du G-7 ainsi que l'Australie, a envoyé en mai une délégation dans plusieurs pays de l'ancienne URSS pour y faire connaître les systèmes nationaux de contrôle des exportations et la coopération internationale dans les domaines des armes conventionnelles, biologiques, chimiques, nucléaires et des missiles. Les délégations ont exhorté les pays hôtes à adhérer aux régimes internationaux de non-prolifération et offert leur aide aux nouveaux États pour la mise en place de systèmes efficaces de contrôle des exportations.

Vérification de la CABT

Des experts en vérification du Canada et de 52 autres pays se sont réunis à Genève du 30 mars au 10 avril pour commencer à définir des mesures qui permettraient de déterminer si un État signataire de la Convention sur les armes biologiques et à toxines respecte ses obligations. Les experts ont dressé des listes de mesures pouvant être adoptées dans trois secteurs : mise au point; acquisition ou production; et stockage ou conservation. Ils examinent présentement ces mesures en fonction d'un certain nombre de critères dont les avantages et inconvénients de chacune d'entre elles, les besoins et la disponibilité des ressources ainsi que les incidences financières et juridiques. Les experts se réuniront à la fin novembre pour passer leurs conclusions respectives en revue, l'objectif étant de mener les travaux à terme en 1993.

CDNU

Les délégués à la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) ont réalisé des progrès mitigés au cours de la session qui s'est tenue cette année du 20 avril au 11 mai à New York. Ils ont produit un rapport de consensus qui portait sur l'objectivité des renseignements dans le domaine militaire et qui formulait des recommandations détaillées visant à accroître la transparence dans des domaines tels les dépenses militaires, les transferts d'armements et les méthodes d'achat. Au cours des sessions de rédaction présidées par l'ambassadrice canadienne au désarmement, M^{me} Peggy Mason, les délégués ont préparé un rapport qui accroît quelque peu le terrain d'entente sur les questions liées au transfert de technologies secrètes. Moins ambitieux, le groupe de travail sur le désarmement nucléaire s'est entendu sur un cadre d'action pour les travaux de l'an prochain, alors que le groupe responsable de la question du désarmement régional demeurait paralysé par des approches conflictuelles.

Sécurité du continent

Le groupe de travail de l'OEA sur la coopération pour la sécurité dans le continent a conclu ses travaux en mai en présentant un rapport préparé par le Canada qui recommande un certain nombre de mesures que les États membres peuvent prendre pour contenir la prolifération des armes et renforcer la sécurité régionale. Ces recom-

mandations ont servi de fondement à une résolution sur l'apport régional à la sécurité mondiale qui a été adoptée à l'unanimité à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de l'Organisation qui a eu lieu à Nassau aux Bahamas du 18 au 22 mai. L'Assemblée a aussi convenu d'établir un comité spécial sur la sécurité du continent.

Registre mondial des armes

Le Groupe d'experts techniques gouvernementaux sur le Registre mondial des armes, qui compte un représentant canadien, s'est réuni à deux reprises depuis la création du registre en décembre. Le Groupe d'experts définit les catégories d'armes qui seront incluses, il détermine la forme que prendra le rapport et examine des moyens d'étendre la portée du registre. La dernière réunion du Groupe d'experts doit avoir lieu en juillet. Il préparera alors un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale de l'ONU cet automne. Entre temps, la Conférence du désarmement a ajouté un point portant sur la transparence dans les armements à son ordre du jour pour 1992 et a convenu d'examiner la question dans le cadre d'une série de rencontres informelles.

Le Moyen-Orient

Le Canada a participé à la première rencontre du Groupe de travail du Moyen-Orient sur le contrôle des armements et la sécurité régionale qui a eu lieu à Washington du 11 au 14 mai. Le Canada y a alors décrit son approche conceptuelle en matière de contrôle des armements et de sécurité régionale et a proposé de présenter un exposé plus détaillé au cours de la prochaine réunion.

RCTM

Le Portugal et la Suisse ont récemment adhéré au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM), portant à 20 le nombre de participants. Les membres suivent une politique coordonnée de contrôle des exportations qui pourraient permettre à un pays de disposer de missiles capables de transporter des charges nucléaires. Le Canada est un des membres fondateurs et il s'efforce d'améliorer l'efficacité du RCTM en vue de contrer la prolifération nucléaire, notamment en élargissant la portée du régime et en augmentant le nombre de ses membres. La prochaine réunion des membres aura lieu du 29 juin au 2 juillet à Oslo. ■